

## Paradoxe : Depuis quand les noirs peuvent-ils voter aux Etats-Unis : 1870, 1920, 1965 ?

06-10-2007

-

Réponse : librement, depuis 1965 seulement.

-

En 1870, à l'issue de la Guerre de Sécession, le XV<sup>ème</sup> amendement à la Constitution des Etats-Unis établit le principe de l'universalité du droit de vote pour l'ensemble des citoyens américains, y compris les minorités, à l'exception des femmes.

-

Les noirs (Afro-Américains) acquièrent ainsi le droit de vote.

-

Mais celui-ci demeure formel dans de nombreux états, notamment du sud, qui imposent en particulier aux électeurs avant l'exercice de leur droit de vote un test de caractère scolaire, auquel échouent la plupart des noirs.

-

Les femmes noires se voient accorder le droit de vote en 1920 en même temps que l'ensemble de la population féminine, mais avec les mêmes restrictions de fait que leurs compagnons.

-

C'est qu'en 1965, en pleine période de lutte pour les droits civiques, que le Voting Right Act supprime les dernières barrières à l'exercice réel de leur droit de vote par les Afro-Américains.

-

Depuis, le taux de participation des noirs aux élections s'est rapproché de la moyenne nationale (40% à 60%).

-

Et des initiatives destinées à mieux assurer la représentation des minorités, notamment par un découpage ad hoc des circonscriptions, sont engagées.